

GARAGE SAINT PIERRE

33 RUE GEORGES CLEMENCEAU

59211 SANTES
Tél.: 03 20 07 16 46

Fax:
SIRET: 46950245400025 / APE: 4511Z
N° TVA intra-communautaire: FR56469502454

Mr DELECROIX CHRISTOPHE

176, RUE DE L'ÉGLISE

59320 ERQUINGHEM LE SEC

PAGE

N°

DU

COMPT. N°

TVA intra-communautaire: O.R N°

N° SINISTRE	N° POLICE	ASSURANCE	EXPERT	DATE EXPERTISE	MISE A DISPOSITION
Facture	22/03/2024	411 001 950	DELECROIX CHRISTOPHE		Paiement comptant
23146	3454				

MARQUE	MODÈLE	TYPE	N° SÉRIE	PUIS.
Citroën	PICASSO-HDI		866CCW59	246 545
ÉNERGIE	COULEUR	TEINTURE	IMMATRICULATION	K.M COMPTEUR
	VF7CH9HYB25744057		13/01/2006 PICASSO	001

C.T.	DÉSIGNATION	TEMPS/QTÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TAUX REMISE *	PRIX UNITAIRE NET H.T.	MONTANT H.T.
					HT	HT
M2*	Main D'Oeuvre Mécanique Taux 2		2.25		68.50	154.13
M3*	Main D'Oeuvre Mécanique Taux 3		0.30		71.50	21.45
00001	Capteur arbre à cône		1.00		59.42	59.42
DECHETS	TRAITEMENT DES DECHETS		1.00		0.50	0.50
VOYANT ALLUME LECTURE CODE DEFAULT: CAPTEUR ARBRE A CAME						
REPLACEMENT CAPTEUR ARBRE A CAME						
ESSAI						

Nos travaux sont facturés au temps constructeur et aux taux horaires en vigueur.
Pour les opérations mentionnées par une * nos travaux sont facturés aux temps passés.



C.T.	BASE H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	TOTAL NET H.T.	TOTAL T.V.A
	235,50	20,00	47,10		
				Tot. TVA	Tot. T.T.C
				47,10	282,60

TOTAL A PAYER
CLIENT
282,60
TOTAL 1/1

En application des articles L.441-6 et D.441-5 du code de commerce, les pénalités de retard de règlement, exigibles uniquement pour les professionnels, sont calculées sur la base d'un taux de 2% et d'une indemnité forfaitaire de 40€.

PRIMOFCR-19 - 08/22

* REMISE ACCORDÉE SUR CERTAINS ARTICLES

PAIEMENT : Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture d'un client professionnel entraînera de plein droit l'application d'une pénalité égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, en vigueur à la date de l'échéance portée sur la facture et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à quarante (40) euros conformément aux dispositions de l'article D.441-5 du Code de Commerce.

A JOINDRE AU RÈGLEMENT